

# TS2E

La lettre Travail, Solidarités,  
Économie, Emploi

## SPÉCIALE APPRENTISSAGE

En 2022 le nombre de contrats en apprentissage a augmenté de plus de 14 % par rapport à 2021 pour atteindre 837 000 contrats. Depuis 2017, le nombre de jeunes préparant un niveau baccalauréat en apprentissage a doublé. L'augmentation du nombre de contrats concerne tous les niveaux de diplôme, du CAP au bac + 5.

Que vous soyez une TPE, une PME ou un grand groupe, recruter un jeune en apprentissage, c'est un bel engagement pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes : deux sur trois trouvent un emploi à l'issue. Parmi eux, 1 apprenti sur 3 est embauché par son employeur dès la fin de leur apprentissage !

### Pourquoi l'apprentissage est un bon choix pour votre entreprise ?

**Vous formez votre futur collaborateur !** Recruter un apprenti et le former est un bon investissement pour l'avenir de votre entreprise. Vous lui transmettez les savoir-faire spécifiques de votre entreprise et vos méthodes de travail, autrement dit, vous formez vous-même vos potentielles futures recrues.

#### Vous transmettez votre savoir-faire.

Le maître d'apprentissage désigné pour former l'apprenti a pour rôle de l'encadrer et de lui apprendre les savoir-faire de votre entreprise. Grâce à vous, le jeune gagne en compétences et qualités nécessaires pour apprendre le métier. Pour votre salarié désigné maître d'apprentissage, c'est aussi une nouvelle source de responsabilisation, de motivation et l'occasion de développer ses propres compétences managériales.

#### Votre entreprise peut bénéficier d'aides pour recruter.

En 2023, le Gouvernement a pérennisé son soutien au recrutement des apprentis en permettant aux entreprises qui recrutent des apprentis de bénéficier de **6000 € d'aide à l'embauche**. Cette aide accordée pour tous les contrats d'apprentissage signés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 a été pérennisée jusqu'à 2027. Vous pouvez également bénéficier d'exonération totale ou partielle de cotisations sociales, de déduction fiscale de la taxe d'apprentissage et d'une aide supplémentaire de 4000€ pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap.

[En savoir plus sur cette aide](#)

### Ma boîte à outils

Les outils à votre disposition sur le site de la Dreets : guide, macaron, bannières mail...

On répond à toutes vos questions sur l'apprentissage : [Consulter la FAQ](#)

Vous êtes à la recherche d'un apprenti ?  
[Déposez une offre](#)



Cette aide accordée pour tous les contrats d'apprentissage signés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 a été pérennisée jusqu'à 2027. Vous pouvez également bénéficier d'exonération totale ou partielle de cotisations sociales, de déduction fiscale de la taxe d'apprentissage et d'une aide supplémentaire de 4000€ pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap.

[En savoir plus sur cette aide](#)

### **Vous découvrez de nouvelles idées et pratiques.**

Recruter un jeune en apprentissage c'est aussi vous donner l'opportunité d'apprendre ! Au sein de son CFA, votre apprenti sera formé aux méthodes les plus actuelles. En entreprise, il arrive donc avec un regard jeune et critique qui peut vous permettre de faire évoluer vos méthodes de travail.

### **Vous préparez les futurs départs de vos collaborateurs.**

Embaucher un apprenti, c'est aussi préparer la transmission de votre entreprise et anticiper vos besoins en ressources humaines sur le long-terme en préparant son éventuel recrutement à l'issue de son contrat d'apprentissage.

### **Vous aussi vous voulez recruter ?**

#### **Voici nos conseils pour vous aider à recruter un jeune en apprentissage :**

Vous souhaitez déposer une offre d'apprentissage sur la plateforme 1 jeune 1 solution :

- Vous avez la possibilité d'être recontacté par un conseiller Pôle emploi dans la rédaction de votre offre et sa diffusion, voire la recherche de candidats ;
- Une fois validée, votre offre sera visible

sur toutes les plateformes d'Etat : [Pôle emploi](#), [1 jeune 1 solution](#), et [La Bonne alternance](#)

- Dès le recrutement et la signature du contrat, votre opérateur de compétences se chargera de vous faire bénéficier de l'aide de 6000 € qui vous sera versée automatiquement.



Découvrez la campagne de communication du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion avec des témoignages d'apprentis et de leur maître d'apprentissage.

<https://www.youtube.com/demarretastory>

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DREETS : 5 Place Jean Cornet - 25041 Besançon cedex ou par courriel à [bfc.communication@dreets.gouv.fr](mailto:bfc.communication@dreets.gouv.fr)

